



## Commune d'Atillac

---

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

---

### Préambule

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en l'article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme la note de présentation du compte administratif 2023, disponible sur le site internet <http://www.atillac.com/>.

### Introduction

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

### Cadre général du budget primitif

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité. Le surplus constitue de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par les dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la commune d'Atillac est passée en comptabilité à la nomenclature M57 à la place de la nomenclature M14. Le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente.

### Le Budget Principal 2024

Le budget primitif de la commune d'Atillac a été voté à l'unanimité le 23 mars 2024 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté auprès du secrétariat aux heures d'ouverture habituelles.

Préfecture

Date de réception de l'AR: 03/04/2024

019-211900709-BP2024-BF

Il a été établi avec la volonté de :

- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en apportant des prestations améliorant le niveau et la qualité des services apportés à la population malgré un contexte économique marqué par une inflation très élevée,
- Maintenir les taux d'imposition communaux,
- Proposer un budget offensif en vue de réaliser des investissements structurants ou de procéder à des réparations nécessaires,
- De mobiliser des subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental à chaque fois que possible,
- De contribuer à la croissance de la commune en développant un nouveau lotissement. Le budget annexe du « lotissement des Marronniers » sera détaillé ci-dessous.

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 053 454 €uros et la section d'investissement à 979 109 €uros.

### **Dépenses Fonctionnement**

<b>CHAPITRES BUDGETAIRES ET INTITULES</b>	<b>PREVISIONS 2024 – montant TTC</b>
011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	648 139.01
012 - CHARGES DE PERSONNEL (Salaires bruts, charges sociales, ....)	478 613.000
014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS	2 000.00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	158 196.00
66 - CHARGES FINANCIERES	14 392.00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	100.00
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	81 500.00
042 - SECTION À SECTION	16 849.00
023 - Virement à la section d'investissement	653 664.99
<b>TOTAL</b>	<b>2 053 454.00</b>

### **Recettes Fonctionnement**

<b>CHAPITRES BUDGETAIRES ET INTITULES</b>	<b>PREVISIONS 2024 – montant TTC</b>
013 - ATTÉNUATION DES CHARGES	0,00
70 - VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	33 079.00
73 – IMPOTS ET TAXES sauf 731	360 063.00
731 – FISCALITE LOCALE	305 324.00
74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	256 782.00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	14 193.83
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	60 000.00
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 024 012.17
042 - SECTION À SECTION	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 053 454.00</b>

Préfecture

Date de reception de l'AR: 03/04/2024  
019-211900709-BP2024-BF

## Dépenses Investissement

<b>CHAPITRES BUDGETAIRES ET INTITULES</b>	<b>PREVISIONS ET RESTES A REALISES</b>
001 - Solde d'exécution section d'investissement	199 097.98
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	77 400.00
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204)	1 020.00
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSEES - non individualisées	92 200.00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES -non individualisées	266 335.02
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS - non individualisées	0.00
041 – OPERATIONS ORDRE	1200.00
<b>OPERATIONS EQUIPEMENT- POUR INFORMATION</b>	
CENTRE DE LOISIRS ET MAISON ASSISTANTES MATERNELLES – MAM – N° 30	56 000.00
BORNES INCENDIE N° 32	3 916.00
EGLISE DU BOURG –TRAVAUX EXTERIEUR ET AMENAGEMENT DES ABORDS N° 33	204 000.00
CIMETIERE – REHABILITATION – 2 TRANCHES N° 34	20 000.00
MAIRIE – REAMENAGEMENT ACCUEIL N° 36	4 000.00
LOTISSEMENT – AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS N°37	30 000.00
CIMETIERES – CAVEAUX PROVISOIRES N°38	13 440.00
CABANE PETANQUE – STOCKAGE N°40	10 500.00
<b>TOTAL - OPERATIONS EQUIPEMENT</b>	<b>341 856.00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>979 109.00</b>

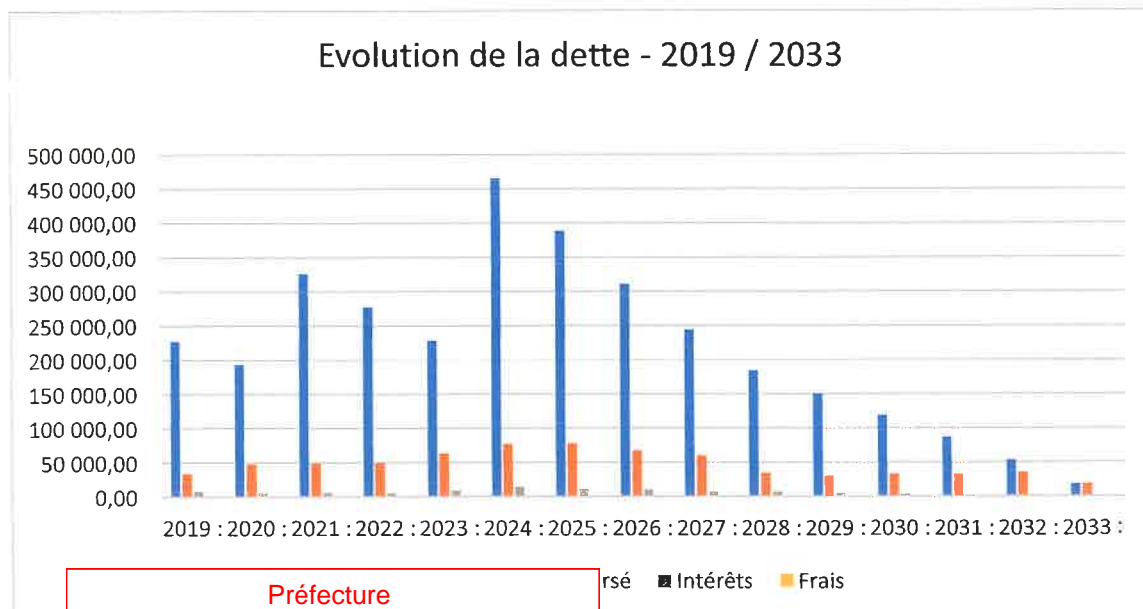
## Recettes Investissement

<b>CHAPITRES BUDGETAIRES ET INTITULES</b>	<b>PREVISIONS ET RESTES A REALISES</b>
1068 – AFFECTATION au 1068	72 498.41
021 - Virement de la section de fonctionnement	653 664.99
024 - Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00
040 – Transfert entre section	16 849.00
041- Opérations patrimoniales	1 200.00
10 – Dotations, fonds divers et réserves	41 070.00
16 – Emprunts et dettes assimilées – hors 16449, 165	0.00
16 – Emprunts et dettes assimilées – 165	300.00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (détail ci-dessous)	188 526.60
22 – STADE – ECLAIRAGE	
1323 – SUBVENTION NON TRANSFERABLE DU DEPARTEMENT	8 185.00
24 –	

Préfecture  
Date de reception de l'AR: 03/04/2024  
019-211900709-BP2024-BF

1323 – SUBVENTION NON TRANSFERABLE DU DEPARTEMENT	57 960.00
13461 – SUBVENTION NON TRANSFERABLE ETAT (DETR)	57 960,00
<b>25 – MAIRIE – RENOVATION ENERGETIQUE</b>	
1323 – SUBVENTION NON TRANSFERABLE DU DEPARTEMENT	14 493.00
13461 – SUBVENTION NON TRANSFERABLE ETAT (DETR)	14 493.00
<b>30 – CENTRE DE LOISIRS ET MAM</b>	
1323 – SUBVENTION NON TRANSFERABLE DU DEPARTEMENT	0.00
13461 – SUBVENTION NON TRANSFERABLE ETAT (DETR)	0.00
<b>31 - INFORMATISATION MAIRIE - 2023</b>	
13461 – SUBVENTION NON TRANSFERABLE ETAT (DETR)	2 957.60
<b>32 – BORNES A INCENDIE</b>	
1323 – SUBVENTION NON TRANSFERABLE DU DEPARTEMENT	1 178.00
<b>33 – EGLISE DU BOURG – AMENAGEMENT ABORDS</b>	
1323 – SUBVENTION NON TRANSFERABLE DU DEPARTEMENT	7 500.00
<b>34 – CIMETIERE – REHABILITATION 2 TRANCHES</b>	
1323 – SUBVENTION NON TRANSFERABLE DU DEPARTEMENT	5 000.00
<b>36 – MAIRIE – REAMENAGEMENT ACCUEIL</b>	
1323 – SUBVENTION NON TRANSFERABLE DU DEPARTEMENT	1 000.00
<b>37 – LOTISSEMENT – AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS</b>	
1323 – SUBVENTION NON TRANSFERABLE DU DEPARTEMENT	15 000.00
<b>38 – CIMETIERES – CAVEAUX PROVISOIRES</b>	
13461 – SUBVENTION NON TRANSFERABLE ETAT (DETR)	2 800.00
<b>TOTAL</b>	<b>979 109.00</b>

## Désendettement



Préfecture

Date de reception de l'AR: 03/04/2024

019-211900709-BP2024-BF

Un nouvel emprunt de 300 000 €uros sur une période de 10 ans a été signé en 2023 afin de financer les investissements 2023 dont les travaux du lotissement des Marronniers.

## Taux d'imposition

Taux des taxes fiscales - ALTILLAC	2021	2022	2023	2024
Taxe foncière <b>communale</b> sur les propriétés bâties	31.58 %	31.58 %	31.58 %	31.58 %
Taxe foncière <b>départementale</b> sur les propriétés bâties Taxe foncière propriétés non bâties :	0.00 %	0.00 %	0.00 %	0.00 %
Taxe foncière propriétés non bâties :	68,81 %	68.81 %	68.81 %	68.81 %
Taxe d'habitation (pour les résidences secondaires à partir de 2023)	0.00 %	0.00 %	9.91 %	9.91 %

Suite à la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette dernière n'est plus perçue par les communes et s'est traduite par une économie pour les contribuables.

La commune perçoit les recettes fiscales liées aux taxes foncières et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, le taux de cette dernière étant gelé jusqu'en 2023.

En 2024, aucune augmentation de la fiscalité n'est prévue, la commune ayant fait le choix ne pas alourdir la pression fiscale pour préserver le pouvoir d'achat des familles.

## Prévision des effectifs de la collectivité

Filière administrative : 2 employées titulaires à temps complet

Filière technique : 7 employés dont :

- 4 titulaires à temps complet
- 1 contractuel temps complet
- 1 titulaire à temps non complet
- 1 contractuel à temps non complet

## Le Budget annexe « Lotissement des Marronniers » 2024

La section de fonctionnement s'équilibre à 769 311.37 €uros et la section d'investissement à 720 292.24 €uros.

### Dépenses Fonctionnement

CHAPITRES BUDGETAIRES ET INTITULES	PREVISIONS 2024
011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	43 306.37
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 712.76
042 – 71355 – VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	720 292.24
<b>TOTAL</b>	<b>769 311.37</b>

### Recettes Fonctionnement

CHAPITRES BUDGETAIRES ET INTITULES	PREVISIONS 2024
70 – PRODUIT SERVICES DOMAINE VENTES DIVERSES	726 000.00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5.00
042 – 71355 – VARIATION DE STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	43 306.37
<b>TOTAL</b>	<b>769 311.37</b>

### Dépenses Investissement

CHAPITRES BUDGETAIRES ET INTITULES	PREVISIONS 2024
16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	300 000.00
040 – 3555 – STOCKS DE PRODUITS – TERRAINS AMENAGES	43 306.37
001 – SOLDE EXECUTION NEGATIF REPORTE	376 985.87
<b>TOTAL</b>	<b>720 292.24</b>

### Recettes Investissement

CHAPITRES BUDGETAIRES ET INTITULES	PREVISIONS 2024
040 – 3555 – STOCKS DE PRODUITS – TERRAINS AMENAGES	720 292.24
<b>TOTAL</b>	<b>720 292.24</b>

Fait à Atiliac, le 23 mars 2024.

Le Maire,  
Denis PINSAC



Préfecture  
Date de réception de l'AR: 03/04/2024  
019-211900709-BP2024-BF